

acatnews

Pour un monde sans torture ni peine de mort

Editorial

Une fois encore jeter les filets

Chers amis, chers amies d'ACAT,

Nous sommes heureux de vous présenter, juste à temps pour la célébration de la Journée internationale des Droits de l'Homme du 10 décembre, la première édition de notre bulletin d'information qui dans la suite paraîtra quatre fois par an :

- en mars, pour l'action du Vendredi saint
- en juin, pour la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture (26 juin)
- en octobre, pour la Journée mondiale contre la peine de mort (10 octobre)
- en décembre, pour la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre).

Avec cette nouvelle publication, nous espérons disposer d'un moyen utile dans notre engagement pour les droits de l'homme et contre la torture et la peine de mort. Nous souhaitons de même, par ce moyen, porter davantage la cause du respect des droits humains au cœur des communautés chrétiennes. Il s'agit de répondre ainsi à notre devoir à toutes et à tous, en tant que chrétiens, de poser un signe d'espoir et de solidarité contre la violence et le mépris de la dignité humaine.

Notre mot d'ordre de 2019 « Une fois encore jeter les filets » a gagné en pertinence en cette année 2020. En effet, nous sommes devant le défi de travailler au renouveau de notre organisation et de gagner de nouveaux adhérents, ce dans des conditions où la possibilité de nous réunir continue à s'avérer fort réduite. Nous avons fait notre travail en réseau par voie téléphonique, enrichi le site web www.acat.lu et conçu le présent bulletin d'information qui nous aidera à tisser une toile de solidarité en faveur des personnes qui, en prison ou dans des camps, subissent la torture, voient leurs droits humains piétinés ou sont menacés de la peine de mort.

Nous remercions ACAT Suisse qui nous a mis son lay-out à disposition, Raphaël Weickmans qui nous soutient pour la mise en page, Elisabeth Werner pour sa collaboration rédactionnelle ainsi qu'à l'équipe autour de Cécile Thill qui depuis bien des années signe responsable pour les appels périodiques.

Vos réactions à ce nouveau bulletin sont les bienvenues (acatluxembourg@gmail.com) ! Nous vous en souhaitons bonne lecture !

Christina Fabian, Présidente d'ACAT Luxembourg

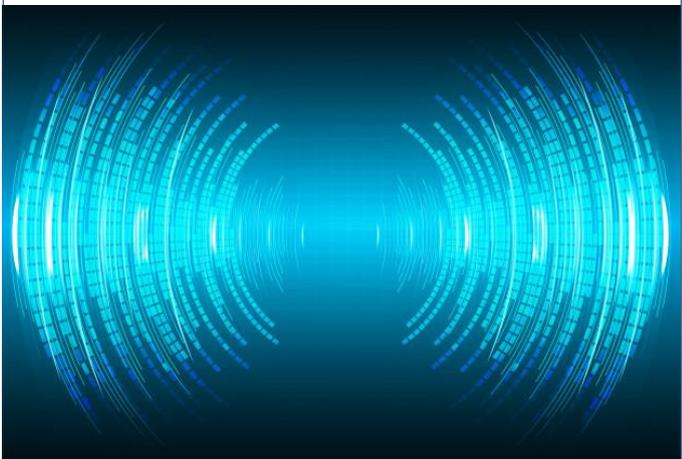
Invitation



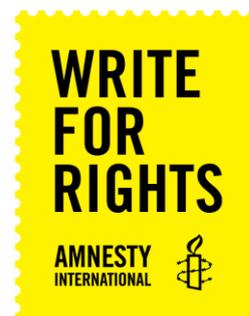
10 décembre 2020
 Journée internationale
 des droits humains



Prière de midi pour les droits humains
 Jeudi 10 décembre 2020
 de 12h30 à 13h00



Que celui qui a des oreilles, entende.



Soutenez la campagne AI
 pour le 10 décembre 2020
<https://write4rights.amnesty.lu/>

Pour la libération de Naâma Asfari

Malgré la condamnation du Maroc par le Comité contre la torture (CAT), Naâma Asfari demeure emprisonné dans les geôles marocaines depuis 10 ans avec 18 autres prisonniers sahraouis dans l'affaire du camp de Gdeim Izik. Défenseur des droits et militant de la cause sahraouie, il se bat pour sa libération et la reconnaissance des tortures qu'il a subies.



Emprisonné depuis 10 ans pour avoir défendu les droits des Sahraouis

Militant engagé pour les droits humains dans le Sahara occidental occupé, Naâma Asfari est arrêté et emprisonné de nombreuses fois. En 2010, alors que s'organise à Gdeim Izik, le camp de la fierté et de la dignité, il en devient l'un des porte-parole en charge des relations avec les journalistes. Ce camp, qui rassemble des milliers de Sahraouis, devient le symbole de leur protestation contre les discriminations sociales et économiques et le lieu pour réaffirmer leur droit à l'autodétermination. Le 8 novembre, ce camp est démantelé par les autorités marocaines. Des affrontements éclatent. La veille, Naâma Asfari est arrêté, passé à tabac et mis au secret. Pendant 5 jours, il sera torturé, humilié, privé d'eau et de nourriture. Les yeux bandés, il signe des aveux sous contrainte. Comme lui, 23 autres militants sahraouis sont arrêtés et soumis à de mauvais traitements.

En 2013, après plus de deux ans de détention arbitraire, Naâma et ses compagnons sont condamnés par un tribunal militaire à de lourdes

peines de prison. En décembre 2016, le Comité Contre la Torture (CAT) des Nations unies condamne le Maroc sur le cas de Naâma Asfari pour de multiples violations de la Convention contre la torture. En juillet 2017, des experts onusiens interpellent également les autorités du pays sur la situation des prisonniers de Gdeim Izik. Le royaume chérifien confirme néanmoins ces condamnations à la suite d'un procès inéquitable.

Représailles et mesures punitives

Les prisonniers et leur famille subissent régulièrement des représailles et des mesures punitives en raison de leur engagement. Après la condamnation de juillet 2017, les détenus sont entre plusieurs prisons pour les décourager et les empêcher de se soutenir mutuellement. Ils sont souvent mis à l'isolement, leur droit de visite réduit et leurs appels téléphoniques limités. Depuis la fin 2016, l'épouse de Naâma, Claude Mangin Asfari, n'a eu droit qu'à une visite avant d'être à nouveau interdite d'entrer sur le territoire marocain ; 19 personnes sont toujours détenues, réparties dans 3 prisons éloignées de leurs proches et en dehors du territoire du Sahara occidental.

Dans le cadre du suivi de la décision du CAT, l'ACAT continue de se mobiliser pour faire valoir les droits de Naâma Asfari et de ses codétenus et dénonce les violations qui se poursuivent à leur encontre.

Sources : Acat-France /

La lettre est adressée à
Josep Borrell Fontelles
Vice-président de la Commission européenne et
Haut représentant de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité
Commission européenne
200 Rue de la Loi
BP-1049 Bruxelles
Belgique

N'oubliez pas : vos nom et prénom, votre adresse, la date, votre signature

Timbrez à **1.05 €** / Écrivez avant le **20 décembre 2020**

Germain Rukuki est toujours en prison !

Germain Rukuki, ancien président de l'ACAT-Burundi, arrêté en 2017, condamné à 32 ans de prison après un simulacre de procès, est une des 10 victimes soutenues par Amnesty International Luxembourg à l'occasion de sa campagne du 10 décembre. Vous pouvez retrouver sur notre site les 4 appels que nous avons publiés en sa faveur en 2018 et 2019.

Nous vous invitons à participer à cette campagne et témoigner une nouvelle fois votre soutien à Germain Rukuki.

Germain est un mari et un père avant tout. Mais ce défenseur exemplaire des droits humains n'a jamais vu son plus jeune fils. Ce père de trois enfants est enfermé dans une cellule au Burundi, condamné à 32 ans de prison sur la base de fausses accusations à l'issue d'un procès entaché d'irrégularités. « Pendant combien de temps mon mari doit-il supporter cette injustice ? » demande sa femme, Emelyne.

En des jours meilleurs, Germain Rukuki aimait plus que tout jouer avec ses fils, aujourd'hui âgés de six et sept ans. Il adorait aussi la musique, en particulier Redemption Song de Bob Marley, un choix qui allait prendre tout son sens par la suite.

Un matin de juillet 2017, Germain et sa femme, Emelyne Mupfasoni, ont été réveillés à l'aube par de lourds bruits de pas et des coups contre la porte. Des dizaines de membres des forces de sécurité avaient pénétré dans leur propriété. Emelyne devait accoucher quelques semaines plus tard de leur troisième enfant.

Le mari et la femme, qui travaillaient tous les deux pour des ONG, ont été interrogés par des agents à leur domicile. Ces derniers ont arrêté Germain puis l'ont transféré à la prison de Ngozi, dans le nord du Burundi, où il est toujours détenu à ce jour.

Le 26 avril 2018, Germain a été déclaré coupable de nombreuses accusations forgées de toutes pièces, notamment de « rébellion » et d'« atteinte à la sûreté de l'État ». Sa collaboration passée avec l'ONG Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Burundi) lui a été reprochée. L'ACAT-Burundi a été fermée en 2016, accusée de « ternir l'image du pays ». Mais l'un des éléments de « preuve » à charge produits pendant le procès était un courriel que Germain avait envoyé à l'association lorsqu'elle était encore autorisée.

Germain a été condamné à 32 ans de prison. Il n'a jamais pu rencontrer son fils de trois ans.

➤ ÉCRIRE AU PRÉSIDENT DU BURUNDI

Demandez-lui d'ordonner la libération immédiate et sans condition de Germain Rukuki.

Evariste Ndayishimiye
Président de la République
Ntare Rushatsi House
Bujumbura
Burundi

Courriel : presidence@burundi.gov.bi /
@GeneralNeva – Twitter, Facebook et Instagram
Formule d'appel : Monsieur le Président (Vous trouverez des modèles de lettre sur le site <https://write4rights.amnesty.lu/>)

➤ AIDEZ GERMAIN À GARDER ESPOIR

Envoyez vos messages de soutien à Germain ou à sa femme Emelyne, avec cette expression en kirundi : Komera Turikumwe ! (« Restez forts, nous sommes ensemble ! »)

Amnesty International c/o Burundi Team
Regional Office for East Africa
The Horn and Great Lakes
Riverside Studios, Riverside Lane
Off Riverside Drive
P.O Box 1527-00606
Nairobi, Kenya

Courriel : burunditeam@amnesty.org

Source : Amnesty International Luxembourg / Décembre 2020 / Index : AMR 16/2573/2020 French

Plus d'informations sur le site www.acat.lu

En hommage ému à ceux qui nous ont quittés

Viola Kennert a rejoint l'ACAT Luxembourg peu après la création de l'association en 1985. A l'époque, le groupe ACAT se réunissait fréquemment dans les locaux de la paroisse protestante allemande (Evangelische Gemeinde deutscher Sprache), qui hébergeait tant la famille Kennert que celle du pasteur Pierre Tourne. Avec sa sensibilité particulière pour les questions ayant trait à l'engagement social chrétien et aux droits humains, ainsi que ses dons de communication exceptionnels et sa chaleur humaine, elle apporté à l'ACAT la profondeur de sa réflexion et son témoignage de théologienne. Après son départ en Allemagne en 1992, elle a continué de marquer l'association à travers les personnes qui l'avaient connue, inspirées par ses paroles, son esprit œcuménique et ses signes d'encouragement. Pasteure et superintendante au sein de la communauté évangélique à Berlin, Viola est morte le 26 juillet 2020 à l'âge de 67 ans.



Pierre Tourne a fait partie du petit groupe des fondateurs et a été le premier président de l'ACAT Luxembourg, de 1985 à 1988. À l'époque de la création de notre ACAT, Pierre était pasteur de la paroisse francophone de Luxembourg. Homme de vision, il a posé les fondements de l'association et l'a marqué par son sens de l'engagement, sa contribution au rapprochement entre confessions chrétiennes et son caractère jovial et amical. Pierre avait conscience de l'importance du travail de vigilance dans la mission de l'ACAT et avait tenu, dès le départ, à ce que le groupe de Luxembourg se manifeste au sujet des conditions de détention à la prison de Schrassig. Il a marqué très tôt les relations entre l'ACAT Luxembourg et la section luxembourgeoise d'Amnesty International. Pierre Tourne est décédé en France le 19 août 2020 à l'âge de 91 ans.



Le père Fernand Bomb SJ, décédé inopinément le 25 octobre 2020, était un ami de longue date de l'ACAT Luxembourg. Dès les années 80, alors qu'il était responsable de la chapelle du Christ-Roi, il avait soutenu l'association naissante et encouragé l'engagement pour les droits humains au sein de la communauté dominicale. Dans les années 90, devenu supérieur de la communauté des pères jésuites, il avait offert gratuitement à l'ACAT l'utilisation d'un bureau dans le bâtiment à l'arrière de la chapelle – son premier local indépendant. Œcuméniste convaincu et engagé, il a joué un rôle important au niveau diocésain dans le renforcement de la collaboration entre Eglises chrétiennes. Fernand Bomb est resté un fidèle ami de l'ACAT jusqu'au bout.



Prière

Dieu, frère et compagnon des hommes et des femmes,
nous te connaissons à travers Jésus de Nazareth,
Dieu d'Amour:

Nous tenant devant toi, nous pensons aux puissants de cette terre
qui abusent de leur pouvoir,
aux hommes et aux femmes qui pratiquent la torture
et maltraitent des femmes, des hommes et des enfants.

Nous pensons à eux devant toi et nous te prions, ô Dieu :
Fais croître en eux le courage de briser la chaîne de la violence,
donne-leur la force de regarder dans les yeux ceux qui souffrent
afin qu'ils reconnaissent la brutalité qui les possède.

Dieu, rends-toi proche d'eux
afin que se réveillent leurs consciences ;
fais-leur voir comment sortir de leur vie d'opresseurs.

Dieu, parfois il nous est difficile de te prier ainsi,
mais nous faisons confiance à ta grâce et à ta puissance.

Viola Kennert



Téléchargez l'ACATNEWS sur le site www.acat.lu

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

5 avenue Marie-Thérèse • L-2132 Luxembourg

Tél. (352) 44 74 35 58 • fax (352) 44 74 35 59 • contact@acad.lu • www.acad.lu

CCPL IBAN LU77 1111 0211 9347 0000

Association reconnue d'utilité publique. Dons déductibles fiscalement. Merci de préciser Don ACAT

L'ACAT-Luxembourg est affiliée à la Fédération Internationale de l'ACAT (FIACAT) ayant statut consultatif auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe. Les ACAT informent, sensibilisent l'opinion publique. Elles appellent leurs quelque 30.000 adhérents dans 25 pays à l'action, à la réflexion et à la prière.